CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2014

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 11 AU 23 FÉVRIER 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Février 2014, s'est réuni le **LUNDI 10 FÉVRIER 2014 à 20 H 30,** salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1 - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DES ATLANTES – ATTRIBUTION – APPROBATION DU CONTRAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Société SASU Casino des Atlantes comme délégataire ainsi que le contrat de délégation de service public, constitué d'un cahier des charges, et de la convention distincte de mise à disposition des locaux abritant le casino, en toutes leurs dispositions et annexes, notamment financières et autorise Monsieur le Maire à signer le cahier des charges et la convention de mise à disposition ainsi que leurs annexes avec ladite société, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à leur entrée en vigueur.

2 - CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL ORGANISE PAR LE CONSEIL DES SAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – ATTRIBUTION DES LOTS

Le Conseil Municipal valide la liste des lots telle que proposée par le Conseil des Sages.

- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -

3 - DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE 1

Le Conseil Municipal autorise l'Office de Tourisme des Sables d'Olonne à constituer le dossier de demande de classement en catégorie I ainsi qu'à adresser le dossier aux services de l'Etat, en application de l'article D 133-22 du Code du Tourisme.

- FINANCES -

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2013 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A. ET BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - FINANCES COMMUNALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 du budget principal et décide de prélever sur l'excédent de fonctionnement (4 834 829,40 €), 3 053 175,57 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068) et de maintenir le résultat net de 1 781 653,83 € à la section de fonctionnement à l'article 002 – excédents reportés.

Le Conseil Municipal approuve également le compte administratif 2013 du budget annexe des opérations assujetties à T.V.A. et décide de prélever sur l'excédent de fonctionnement (642 548,60 €), 642 584,60 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068).

6 - FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRIMITIF 2014 ET BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A.

Le Conseil Municipal approuve les Budgets Primitifs 2014, par nature de dépenses et recettes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à contracter les emprunts nouveaux nécessaires à l'équilibre du budget, dans la limite de l'enveloppe de 2 350 000,00 € dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, étant précisé que ces emprunts seront réalisés au fur et à mesure des besoins, compte tenu de l'évolution de notre trésorerie, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de prêts à intervenir.

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2013 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8 - FINANCES COMMUNALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 du budget assainissement et décide de prélever sur l'excédent de fonctionnement (917 790,45 €), 164 628,71 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068) et de maintenir le résultat net de 753 161,74 € à la section de fonctionnement à l'article 002 – excédents reportés.

9 - FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRIMITIF 2014 – ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE)

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2014 du service assainissement.

10 - MODALITES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Le Conseil Municipal décide de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipements versées à compter de 2013, conformément aux préconisation du décret soit :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 15 ans pour des biens immobiliers ou des installations,
- 30 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.

11 - INDEMNITES DE SINISTRES – DECISION DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal accepte les indemnisations proposées par les assurances pour le remboursement de différents sinistres.

- RESSOURCES HUMAINES -

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

13 - SUBVENTION AMICALE SABLAISE DES AGENTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 2 500 € pour 2014 à l'A.S.A.M. afin de lui permettre d'assurer ses activités à destination du personnel de la Ville et du CCAS.

- CADRE DE VIE – URBANISME – BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE – AFFAIRES FONCIERES -

14 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune des Sables d'Olonne.

15 - AFFAIRES FONCIERES – BILAN ANNUEL 2013 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES

Le Conseil Municipal approuve le bilan annuel 2013 des acquisitions et des cessions foncières opérées par la Ville des Sables d'Olonne ou par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée qui sera annexé au Compte Administratif de la commune.

16 - AFFAIRES FONCIERES – CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC GRDF SUR TROIS PARCELLES SITUEES RUE PRINTANIERE ET RUE DE VERDUN

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ladite constitution de servitude à intervenir.

17 - AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES SITUEES AUX PRES SABLAIS APPARTENANT AUX CONSORTS JOLLY

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées AD n° 310 - 311 au prix net vendeur de 22 200 €uros HT plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

18 - AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A M. TENAILLEAU RUE DU TARIF POUR SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle cadastrée AE n° 1436p2 au prix net vendeur de 7 064 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession.

19 - PROTOCOLE D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES - « HABITER MIEUX »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'aide à la rénovation thermique.

20 - AIDE A L'HABITAT – ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE – ANNEE 2014

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

21 - CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE E.CU.ME. - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal approuve le marché de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes pièces y afférant. Il autorise également Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le permis de construire de la médiathèque l'E.CU.ME., ainsi que toute demande d'autorisation d'urbanisme, et à solliciter les subventions correspondantes à cette opération.

22 - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CCO ET LA VILLE RELATIVE A DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE SITE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX

Le Conseil Municipal approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes des Olonnes et la Ville des Sables d'Olonne relative à des travaux d'assainissement sur le site de l'Abbaye Ste-Croix et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

- VOIRIE – ASSAINISSEMENT -

23 - AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DU REMBLAI TRANCHE 4 – AVENANT N°1 AU LOT 4

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au lot 4 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant n° 1 au lot 4.

24 - AMENAGEMENT DU FRONT DE MER TRANCHES FERME ET CONDITIONNELLES ET 2 – AVENANT N°2 AU LOT 3

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au lot 3 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant n° 2 au lot 3.

25 - CONVENTION DE PASSAGE – SERVITUDE POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR EMPRISE FONCIERE

Le Conseil Municipal décide la conclusion d'une convention de passage avec servitude sur la parcelle cadastrée BC 162 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférant.

- ACTION SOCIALE -

26 - SUBVENTIONS SOCIALES

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- JALMAV ..... 100,00 €
- SOLEIL D'AUTOMNE
  Subvention de fonctionnement ..... 250,00 €
- SOLEIL D'AUTOMNE
  Subvention exceptionnelle 40 ans ..... 300,00 €
- CRÉSUS VENDÉE ..... 900,00 €
- CLUB LOISIRS AMITIÉ ..... 300,00 €

- ÉCOLE DES GRANDS PARENTS ..... 150,00 €
- SECOURS CATHOLIQUE - ANTENNE DES OLONNES ..... 1 800,00 €
- FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE
  Subvention de fonctionnement ..... 200,00 €
- FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE
  Subvention exceptionnelle d'investissement ..... 200,00 €
- A.R.S. ..... 1 000,00 €
- JEUNESSE OUVRIERE CHRÉTIENNE ..... 150,00 €
- VALENTIN HAÜY ..... 200,00 €
- AMICALE SABLAISE DES DÉPORTÉS ..... 750,00 €

- ACTIVITES SPORTIVES -

27 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal approuve le versement des subventions suivantes :

- LES SABLES VENDEE TRIATHLON ..... 21 000 €
- RUGBY CLUB SABLAIS ..... 55 000 €
- SEC ATHLETISME ..... 14 000 €
- SPORTS NAUTIQUES SABLAIS ..... 32 000 €
- TENNIS CLUB SABLAIS ..... 6 000 €
- TVEC85 ..... 65 000 €

28 - SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- ASPBM ..... 2 080 €
- ASTIC ..... 2 430 €
- AEROMODELISME SABLAIS ..... 1 090 €
- AEROCUB DE LA VENDEE ..... 790 €
- ARCHERS SABLAIS ..... 1 360 €
- BEAUSEJOUR GYMNASTIQUE ..... 15 600 €
- BOULE DE CHOC .....240 €
- BOULE DE LA RUDELIERE ..... 360 €
- BOWLING CLUB DES OLONNES ..... 1 150 €
- BOXE 85 ..... 2 160 €
- CANOE KAYAK COTE DE LUMIERE ..... 2 810 €
- CERCLE D'ECHECS ..... 3 150 €
- CHAR A VOILE DES OLONNES ..... 710 €
- CLUB HIPPIQUE SABLAIS ..... 4 200 €
- CLUB D'EXPLORATION SUBAQUATIQUE DES OLONNES ..... 560 €
- CYCLOTOURISME SABLAIS ..... 510 €
- DAUPHINS DES OLONNES ..... 7 700 €
- ECLAIREURS DE FRANCE ..... 2 160 €
- JOGGING CLUB SABLAIS ..... 1 000 €
- JUDO CLUB SABLAIS ..... 9 660 €
- KARATE CLUB SABLAIS ..... 160 €
- MESSAGER DE L'OCEAN ..... 150 €
- MOTO CLUB ..... 1 240 €

- OLONNA SURF CLUB ..... 4 420 €
- PETANQUE CHAUMOISE ..... 610 €
- PETANQUE SABLAISE ..... 1 370 €
- RUGBY CLUB SABLAIS ..... 25 030 €
- LES SABLES TRIATHLON VENDEE ..... 10 010 €
- SEC ATHLETISME ..... 24 470 €
- SEC HAND BALL ..... 10 430 €
- SEC VOLLEY ..... 4 890 €
- SPORTS NAUTIQUES SABLAIS ..... 10 170 €
- SUB ATLANTIQUE CLUB ..... 800 €
- SUB MARES CLUB ..... 460€
- TVEC 85 ..... 23 300 €
- TENNIS CLUB SABLAIS ..... 5 730 €
- TWIRLING CLUB SABLAIS ..... 1 320€
- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ..... 8 000 €

TOTAL **192 280 €**

29 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LES ASSOCIATIONS BOULISTES SABLAISES POUR LA MISE A DISPOSITION DU BOULODROME COUVERT DES SAUNIERS

Le Conseil Municipal approuve la convention entre la Ville des Sables d'Olonne et les cinq clubs boulistes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

- DEVELOPPEMENT CULTUREL -

30 - SUBVENTIONS CULTURELLES

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- AVVAS (fonctionnement) ..... 1 500,00 €
- AVVAS (Financement du traitement des caronades n°2) ..... 2010,00 €
- OLONA ..... 2 500,00 €
- CANTOCEANE ..... 500,00 €
- ENSEMBLE VOCAL ARC EN CIEL ..... 500,00 €
- APNO ..... 600,00 €
- LA CLEF DES CHANTS ..... 500,00 €
- TOURIMMO ..... 2 100,00 €
- LES AMIS DU MASC ..... 8 000,00 €
- LES AMIS DU NOURA ..... 1 100,00 €
- PHOTO CLUB SABLAIS ..... 600,00 €
- DROLE DE FESTIVAL ..... 35 500,00 €
- LES AMIS DE JEAN HUGUET ..... 500,00 €
- OPE LA CHAUME ..... 500,00 €
- ASC (sur justification de participation au concours de danse) ..... 360,00 €
- LE CAILLOU BLANC (sous réserve de l'obtention des comptes avant mise en paiement) ..... 2 500 €
- DIALOGUE POUR LA PAIX : l'association souhaite une subvention à hauteur du montant de la location de l'auditorium, pour une représentation théâtrale. La Commission a émis un avis favorable, au versement d'une subvention d'équilibre dans la limite du montant de la location de l'auditorium soit 655 € après production des bilans financier de la représentation.

- LES RENCONTRES CULTURELLES DU TEMPLE PROTESTANT : La Commission du développement Culturel a émis un avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 300,00 €, ainsi que pour une subvention d'équilibre, pour un spectacle à l'Auditorium, dans la limite du montant de la location, soit 655 €, après production des bilans financier de la représentation.

La Commission du Développement Culturel du 30 janvier 2014 et la Commission du Développement Sportif du 22 janvier 2014 ont émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention globale de 17 370 € au bénéfice de l'Amicale Laïque des Sables d'Olonne qui se répartit de la manière suivante :

- Amicale Laïque École de Danse ..... 4 990,00 €
- Amicale Laïque Tennis de Table ..... 1 180,00 €
- Amicale Laïque activité post et périscolaires artistiques et culturelles ..... 11 200,00 €

31 - CROISEE CULTURELLE – AMÉNAGEMENTS DES ABORDS ET CLOITRE DE L'ABBAYE SAINTE CROIX AUX SABLES D'OLONNE – AVENANT N° 1 AU LOT 6 ET AVENANT N° 2 AU LOT 2

Le Conseil Municipal autorise la passation des avenants n° 2 au lot 2 et n°1 au lot 6 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir.

32 - MUSEE – DONATION PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE D'UN LOT DE SOUVENIRS DE BORD DE MER AU MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX

Le Conseil Municipal accepte cette donation et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes à cette libéralité.

33 - LOCATIONS DE SALLES – CAMPAGNE ELECTORALE – TARIF AUDITORIUM

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de 209 € pour la location de l'Auditorium Saint-Michel pour les réunions publiques des listes déposées dans le cadre de la campagne électorale aux conditions ci-dessous, soit :

- une fois avant le premier tour
- une fois entre les deux tours

Toute location supplémentaire se verra appliquer le tarif voté par délibération du 21 octobre 2013.

34 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES « LA DEFERLANTE »

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et le groupement de commandes, pour l'achat de prestations artistiques, culturelles et de communication « la Déferlante » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

35 - REPORT DU CONCERT D'ETIENNE DAHO

Le Conseil Municipal propose aux spectateurs détenteurs d'un billet :

- de conserver leur billet et de se présenter le soir du report du concert (le mercredi 9 décembre 2014) ;
- ou de se faire rembourser jusqu'au 30 mai inclus auprès de l'office du tourisme.

36 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - TARIFS 2014

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de la bibliothèque municipale pour l'année 2014.

- ACTIVITES NAUTIQUES – GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

37 - INSTITUT SPORTS OCEAN – SUBVENTION PLAN NAUTIQUE DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de matériel nautique pour un montant de 37 364,13 € HT, il décide également de solliciter une subvention de 14 945,65 € HT (montant maximum) sur ce programme d'acquisition, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

38 - INSTITUT SPORTS OCEAN – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NAUTIQUES

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- 3 000 € aux « Sports Nautiques Sablais » pour l'organisation de la Solo Figaro-Maître Coq du 13 au 15 mars 2014
- 2 500 € à la « Course Croisière des Ports vendéens » pour l'arrivée et la remise des prix aux Sables d'Olonne le 8 juillet 2014.
- 500 € « à l'Amicale des Olonnois» pour sa participation aux régates en Baie des Sables d'Olonne.

39 - INSTITUT SPORTS OCEAN – POINT ANIMATION PLAGE : SUBVENTION ACCORDEE A UNE ASSOCIATION PARTENAIRE

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association SEC VOLLEY BALL et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation de la 8ème édition du Tournoi Elite Beach Volley les 19 et 20 juillet 2014.

40 - INSTITUT SPORTS OCEAN - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA 46EME CC EDHEC

Le Conseil Municipal approuve la convention établie entre la ville des Sables d'Olonne et l'association CC Edhec et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, et décide de verser une subvention de 15 000€ (quinze mille euros) à l'association CC Edhec dans les conditions prévues à la convention.

- EDUCATION – JEUNESSE -

41 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

Le Conseil Municipal approuve le versement des subventions suivantes :

- Classes de découverte – écoles élémentaires publiques ..... 12 600,00 €
- Classes de découverte – écoles privées ..... 3 539,10 €
- Langues étrangères – écoles privées ..... 1 980,00 €
- O.C.E Vendée – membres associés de RASED AD 506 ..... 1 244,00 €
  (réseau d'aide aux enfants en difficultés)

42 - TRANSPORT SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE 2014/2017 – PROCEDURE ADAPTEE

Le Conseil Municipal valide et autorise le lancement de la procédure adaptée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir.

43 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION LES TABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association Les Tables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

- ANIMATION -

44 - SUBVENTIONS ANIMATIONS

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- Confrérie des fins gourmets ..... 350,00 €
- Les Sables Traditions (entretien des coiffes) ..... 5 000,00 €
- Les Sables Traditions (Gala des Reines)..... 5000,00 €
- Les Sables Traditions (fonctionnement) ..... 1 000,00 €
- Comité de Jumelage Schwabach ..... 2 000,00 €
- Comité de Jumelage Worthing .....1 000,00 €
- Comité de Jumelage Sliema ..... 950,00 €
- Histoire Mémoire et Passion ..... 3 800,00 €
- Île Penotte ..... 600,00 €
- La Foire aux Chats ..... 500,00 €
- Les Tables d'Olonne ..... 650,00 €
- Les Amis de la Chapelle de Bourgenay ..... 2 000,00 €
- Les Restos du cœur (location de salle) ..... 117,70 €
- Vendée Quebec (location de salle) ..... 500,50 €
- TVEC 85 (location de salle) ..... 278,10 €
- Office Municipal des Sports (location de salle) ..... 333,05 €

45 - LOCATIONS DE SALLES - SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 207,35 € à la Mission Locale Vendée Atlantique.

*
* *